

MAIRIE DE LEVENS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 20 MARS 2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Monsieur Antoine VERAN ouvre la séance et donne les résultats de l'élection du 15 mars 2026.

Monique DEGRANDI, doyenne d'âge prend la présidence de séance, elle procède à l'Appel nominal, constate que le quorum est atteint, elle déclare le conseil municipal installé.

Michèle CASTELLS est désignée secrétaire de séance

Après avoir désigné deux assesseurs pour les opérations de vote : Mme Caroline GRICOURT et M. Luca BOUZALMATE, il est procédé à l'élection du Maire.

Dossier n° 1 – Présenté par Mme Monique DEGRANDI

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 : ELECTION DU MAIRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 ;

VU les résultats de l'élection du 15 mars 2026 portant renouvellement général du conseil municipal de la Commune de Levens ;

Considérant la convocation des membres du conseil municipal en date du 16 mars 2026 ;

Considérant la candidature déclarée à l'élection du maire, à savoir :
- M. Antoine VERAN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire : bulletins blancs	03
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

M. Antoine VERAN a obtenu 26 voix.

Et, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Dossier n° 2– Présenté par M. le Maire

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2, L.2122-2-1 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal est composé de 29 membres, le nombre de postes d'adjoints au maire ne peut excéder huit ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à huit le nombre d'adjoints au maire, étant précisé que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Dossier n° 3– Présenté par M. le Maire

ELECTION DE HUIT ADJOINTS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

Considérant le mode d'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec le cas échéant, au troisième tour de scrutin, le recours à une majorité relative ;

Considérant que chaque liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe ;

Considérant la candidature déclarée, à savoir :

- Liste Vivre Levens - Antoine VERAN :
 - . 1^{er} adjoint – Michèle CASTELLS
 - . 2^{ème} adjoint – Nicolas BRAQUET
 - . 3^{ème} adjoint – Ghislaine BICINI
 - . 4^{ème} adjoint – Roger MAJDALANI
 - . 5^{ème} adjoint – Monique DEGRANDI
 - . 6^{ème} adjoint – Eric GIRARD
 - . 7^{ème} adjoint – Ghislaine ERNST
 - . 8^{ème} adjoint – Yan VERAN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire : bulletins blancs nuls.....	03
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

- La liste Vivre Levens - Antoine VERAN a obtenu 26 voix ;

- la liste Vivre Levens a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- sont ainsi proclamés élus aux postes d'adjoints :

- . 1^{er} adjoint – Michèle CASTELLS
- . 2^{ème} adjoint – Nicolas BRAQUET
- . 3^{ème} adjoint – Ghislaine BICINI
- . 4^{ème} adjoint – Roger MAJDALANI
- . 5^{ème} adjoint – Monique DEGRANDI
- . 6^{ème} adjoint – Eric GIRARD
- . 7^{ème} adjoint – Ghislaine ERNST
- . 8^{ème} adjoint – Yan VERAN

Dossier n° 4– Présenté par M. le Maire

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9, R.123-7 à R.123-15 ;

VU le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004

Considérant la nouvelle composition du Conseil municipal issue des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que le conseil d'administration des CCAS comprend, outre le Maire qui en est président de droit, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit autres membres nommés par le Maire ;

Considérant que les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au CCAS ne peuvent siéger au conseil d'administration ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS et d'inviter ensuite les groupe politiques à déposer leur liste de candidats, étant précisé qu'au maximum, elles pourront comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à seize, outre le Président, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (huit membres élus par le Conseil municipal en son sein, huit membres nommés par le Maire).

Dossier n° 5– Présenté par M. le Maire

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION DES MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9, R.123-7 à R.123-15 ;

VU le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004

VU la délibération n° 4 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à seize ;

Considérant la nouvelle composition du Conseil municipal issue des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au CCAS ne peuvent siéger au conseil d'administration ;

Considérant que conformément à l'application de la réglementation, cette élection doit s'opérer au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant la candidature déclarée, à savoir :

- Liste Vivre Levens - Antoine VERAN :
 - . Madame Ghislaine ERNST
 - . Madame Valérie BARDY
 - . Madame Monique DEGRANDI
 - . Madame Evelyne ABEL dit DELAMARQUE
 - . Madame Laurence LASSOUQUE
 - . Madame Jeanne PLANEL
 - . Monsieur Georges REVERTE
 - . Monsieur Gérard MARIGNANE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire : bulletin nul.....	01
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

- La liste Vivre Levens a obtenu 28 voix représentant la majorité absolue et acquiert 8 sièges
- sont ainsi proclamés élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- . Madame Ghislaine ERNST
- . Madame Valérie BARDY
- . Madame Monique DEGRANDI
- . Madame Evelyne ABEL dit DELAMARQUE
- . Madame Laurence LASSOUQUE
- . Madame Jeanne PLANEL
- . Monsieur Georges REVERTE
- . Monsieur Gérard MARIGNANE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 00

La secrétaire,
Michèle CASTELLS

Le Maire,
Antoine VERAN